PH/DH MINISTERE de l'AGRICULTURE PARIS, le 23 février 1965. 78, rue de Varenne PARIS (VIIº): DIRECTION GENERALE de l'ENSEIGNEMENT et des ABFAIRES PROFESSIONNELLES ET SOCIALES SERVICE de l'ENSEIGNEMENT 3ème Sous-Direction 9º Bureau Poste : 2271 A : · MM. les Directeurs d'établissements Réf: : nº E:222 d'enseignement technique agricole. - Mmes les Directrices d'établissements d'enseignement technique agricole féminin (S/c de MM: les Ingénieurs en Chef Directeurs des services agricoles) (pour exécution) - MM. les Préfets, l'Inspecteur Général de l'Agriculture Chargé de l'Enseignement. - IM: les Ingénieurs Généraux du Génie Rural et de l'Agriculture, le Cher de la Section Technique Centrale des Etudes et des Travaux au Génie Rural, . MM: les Chargés de Mission d'Inspectica

Rural,

agricole:

L'éducation socio-culturelle dans les établissements

d'enseignement public agricole -:

Générale de l'Enseignement agricole;

(pour information);

- MM: les Ingénieurs en Chef du Géris

des services agricoles,

ménager agricole.

- Mi les Ingénieurs en Chef - Directeurs

- Mmes les Inspectrices de l'Enseignement

- Mi; les Inspecteurs de l'Apprentissage

En application de mes directives sur la conception de l'enseignement technique agricole, des professeurs d'éducation socio-culturelle ont été affectés dès cette rentrée 1964 dans quelques uns de vos établissements. Progressivement, en fonction des possibilités de formation et des créations budgétaires, cette action sera poursuivie et intensifiée:

Pour permettre à cette nouvelle fonction de se situer comme il convient dans notre système éducatif, j'ai l'honneur de vous remettre en mémoire les motivations de l'inscription dans nos programmes des activités socio-culturelles, et de vous préciser pour leur mise en oeuvre, mes instructions sur l'ensemble des mesures à prendre dans vos établissements:

LES CARACTERES de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE ET 1'APPORT de l'EDUCATION SOCIO-CULTURELLE -:

Ouvert sur le monde et sur la vie, l'enseignement technique agricole doit tout à la fois permettre :

- à ceux qui demeurent à la terre de posséder les moyens de maîtriser leur situation et de s'intégrer dans la communauté nationale;
- à ceux qui partent de s'orienter dans les meilleures conditions en ayant acquis les connaissances et aptitudes nécessaires.

Installé dans un cadre naturel mais à proximité immédiate des villes, le Lycée ou le Collège ne rompt pas avec le milieu mais permet le désenclavement et le dialogue avec la Cité.

La place faite dans les programmes aux sciences biologiques et d'observation, et dont on peut souligner la volonté originale, marque bien le souci de combler à côté de l'enseignement classique et moderne une lacune qui affectait particulièrement les étudiants issus du milieu rural.

Quant au domaine agricole qui entoure l'école, il est là comme référence et comme lieu d'exercices où la pratique répond à la théorie et l'action à la pensée.

.../

A ces différents caractères s'ajoutent ceux de l'éducation socio-culturelle, l'ensemble personnalisant un véritable système d'éducation qui s'inspire des grandes recherches pédagogiques et des travaux des promoteurs d'une authentique réforme de l'enseignement:

Pour être plus précis, l'éducation socip-culturelle doit permettre :

- de prolonger l'action des professeurs au delà de l'enseignement et en liaison étroite avec ceux-ci, dans un contexte plus spontaré, moins déterminé par les programmes;
- d'introduire, dans la formation des élèves, en complément des enseignements traditionnels, des matières et des valeurs éducatives que les exigences de la formation de base n'ont pas permis jusqu'alors de faire figurer dans les programmes : matières visant moins à l'acquisition de connaissances supplémentaires qu'à l'épanouissement de l'être, au développement de l'esprit de curiosité et de recherches, à l'utilisation intelligente du temps libre;
- d'offrir aux élèves des lieux et des moments où ils puissent en toute liberté affirmer leurs goûts personnels, leur instinct créateur, leur sens de l'initiative, où ils puissent se préparer directement à l'exercice des résponsa bilités, à l'enrichissement de la vie personnelle et à l'apprentissage démocratique de la vie en société;
- de préparer les élèves à la vie dès leur scolarité, et d'élargir leurs horizons au contact du milieu naturel et humain qui est celui de leur vie extra-scolaire : en particulier, en permettant aux élèves des classes terminales d'effectuer des stages et de prendre des responsabilités dans le monde extérieur, et inversement d'organiser avec et pour les ruraux des alentours, des conférences, des confrontations, cercles d'études, dans l'amphithéâtre du centre socio-culturel;

LE CENTRE SOCIO-CULTUREL -

Equipment: Ma note du 10 mars 1963 sur l'équipment sportif et socio-culturel précisait les données de la construction d'un centre socio-culturel et de son amphi-théâtre-auditorium, dans tous les Lycées et Collèges agricoles. J'insistais alors sur la conception architecturale de cet élément inscrit dans le paysage et sur sa situation à proximité des internats dans une relative indépendance vis-à-vis des circuits scolaires traditionnels:

. . ./

J'ajoute que cette qualité architecturale, tant du point de vue de l'esthétique que de la fonction, doit tout à la fois témoigner de l'esprit qui anime le Centre et favoriser sa naissance et sa pérennité;

Dans le cas des anciens établissements, et des premières opérations antérieures à cette politique, j'ai l'intention de procéder au cours de l'année à l'étude et à la mise en oeuvre des programmes de rattrapage. Tenant compte des possibilités existantes, vous voudrez bien m'adresser pour le 15 AVRIL PROCHAIN vos suggestions à ce sujet, sous le timbre du 5ème Bureau.

Mais sans attendre, vous aménagerez quelques salles, peut-être, dans certains cas, en partant de l'ancien cercle des élèves, afin d'assurer le lancement dès cette année des activités socio-culturelles:

Pour les opérations, en cours ou ultérieures, je vous recommande instamment de suivre les travaux de construction du centre socio-culturel, de prévoir l'intégration des aménagements intérieurs avant l'achèvement de ces travaux, et de demander à participer aux réunions préparatoires avec l'Ingénieur en Chef du Génie Rural et l'Architecte pour que soient étudiés avec un soin particulier la correction acoustique, les revêtements de sols et de murs, et la qualité esthétique et fonctionnelle de l'ensemble.

Vous tiendrez compte, toutefois, du problème posé par la nécessaire participation des élèves à la décoration. à l'aménagement et à la remise en état périodique de leur Centre:

Fonctionnement: Les élèves gèrent et animent le Centre sous le contrôle du professeur d'éducation socio-culturelle; pour faciliter cette gestion et cette animation, et rotamment l'organisation des conférences, clubs divers, visites, voyages d'études.... une association type loi 1901 sera créée qui tiendra compte en outre des exigences règlemen – taires en matière de coopérative scolaire, de sport hippique et de sport scolaire et universitaire (Cf. statut-type annexé);

Le Centre proprement dit est accessible à toute neure pendant le temps libre des élèves; si des clers existent pour certains locaux, elles doivent être confiées aux élèves sous la responsabilité du professeur à éducation socio-culturelle. Les locaux du Centre, à l'exception de l'amphithéâtre, ne doivent, en aucun cas, être utilisés pour les cours traditionnels, même temporairement.

Le règlement intérieur de l'établissement s'inspire de l'esprit de l'éducation socio-culturelle qui est partie essentielle de notre système d'éducation. Il serait regrettable, par exemple, de lier l'usage du Centre à la notion de récompense, et à la limite de sanctionner systématiquemen un élève en lui interdisant l'accès des jeux ou de la ridiothèque:

Pour assurer de façon efficase le fonctionnement du Centre et faciliter la tâche du professeur qui travaille en veillée et pendant certaines inter-classes, il y a lieu de réserver un logement à celui-ci en priorité selon les pos - sibilités de l'établissement:

Horaires: Le temps normal de service, comme pour les autres professeurs, est de 20 heures par semaine, parmi lesquelles il importe d'évaluer: veillées, activités du jeudi parallèles aux activités sportives, visites, voyages...

Dans le cas où le professeur ne peut satisfaire aux exigences de son programme (ce qui sera le cas général), des concours soit de personnalités extérieures, soit de professeurs, rémunérés par vacations ou heures supplérentaires en application de mes instructions (circulaire E. 166 B.4), peuvent être sollicités, mais l'ensemble des activités est de toute façon coordonné par le professeur d'éducation socio-culturelle.

Programmes : Aucun programme strict n'est imposé. Il dépend beauco w, en effet :

- du milieu d'implantation de l'établissement,
- des désirs, intérêts, besoins exprimés par les élèves,
- des spécialités propres au professeur d'éducation socio-culturelle,
- des concours bénévoles ou rémunérés qu'il serz possible à celui-ci de s'assurer ;

Cependant, pour l'élaboration d'une indispensable progression, le professeur peut orienter son travail sur les objectifs suivants, qui ne représentent que des suggestions,

et-ne sont en aucune façon exclusifs:

- les faits et idées du monde contemporain,
- la vie de la Cité,
- les moyens traditionnels de culture : le livre, la musique, la peinture, l'architecture....
- les moyens de communication de masse : la presse, la radio, la télévision, le cinéma.....

tout travail qui permet :

- l'expression orale et écrite,
- l'expression artistique et manuelle;

toutes activités qui :

- éveillent la sensibilité et forment le goût,
- favorisent les vues prospectives et préparent à la disponibilité,
- trempent le caractère et forgent des êtres responsables,
- donnent le sens de la communauté et de la solidarité,
- assurent un équilibre aux individus dans une civilisation contraignante.

LE PROFESSEUR SOCIO-CULTUREL -:

- * Le professeur d'éducation socio-culturelle dispose d'une très grande liberté dans ses activités, mais il n travaille pas isclément; il participe activement aux réunions du conseil des professeurs; il est un collabo rateur permanent du directeur.
- * Le professeur d'éducation socio-culturelle aide les élèves à affirmer leur personnalité, à faire preuve d'initiative et d'imagination; il bénéficie de la confiance et du respect des élèves et n'use pas de la contrainte dans la détermination des attitudes et des choix
- -* Le professeur à éducation socio-culturelle travaille en liaison étroite avec les autres professeurs. A titre personnel, des professeurs peuvent venir au Centre pour participer à l'éducation socio-culturelle suivant leurs compétences, que celles-ci émanent de leur spécialité ou de leurs goûts personnels.

De la plus juste connaissance psychologique des élèves qui en résulte, et des nouveaux rapports qui s'établiront entre l'aîné et ses cadets, les professeurs tireront des enseignements précieux pour le déroulement des études de chaque élève et de chaque classe, et dans l'exercice de leur mission d'enseignant et d'éducateur.

* Le professeur d'éducation socio-culturelle crée, si besoin est, et maintient des contacts avec le milieu rural et urbain. Il facilite, en particulier, pour les classes terminales les rencontres entre les élèves et les organismes professionnels, les centres de promotion, les foyers ruraux, les clubs d'agriculteurs aux Armées, les associations culturelles diverses:

LE FINANCEMENT -:

Des crédits vous seront délégués incessamment pour vous permettre d'acquérir le matériel nécessaire dont la liste-type ci-jointe vous facilitera le choix;

D'autre part, en fonction des besoins locaux et des programmes d'activités de vos établissements, et sur proposition du professeur d'éducation socio-culturelle, vous pourrez m'adresser, pour agrément, une liste de matériel complémentaire choisi par vos soins:

Les crédits nécessaires au fonctionnement figureront au oudget de l'établissement selon les instructions de la circulaire n° 6.556/B.6 du 28 décembre 1963.

L'état des heures de vacation nécessaires pour faire face aux exigences des programmes et emplois du temps me sera adressé sous le timbre du 4ème Bureau du Service de l'Enseignement dès que possible et au plus tard le 31 mars 1965.

LE CONTROLE -.

M: le Chargé de Mission d'Inspection Générale, Chef du 9ème Bureau, responsable tout particulièrement de la formation et de l'inspection de ces enseignants pendant la période expérimentale, agira en étroite liaison pour leur mise en place avec les Chefs d'établissements.

MM: les Ingénieurs Généraux, MM. les Chargés de Mission d'Inspection Générale, Mmes les Inspectrices et MM: les Inspecteurs sont invités à suivre attentivement l'application de cette politique dont l'importance n'échappera à aucun d'exa, et à me communiquer sous le timbre de mon Cabinet leurs observations personnées:

Le compte rendu annuel des activités socio-culturelles me sera envoyé sous le présent timbre pour le 31 mai 1965:

Ces directives seront portées à la connaissance de l'ensemble du personnel enseignant qui disposera d'un exemplaire de cette circulaire à la salle des professeurs:

Elles sont applicables même dans les établissements ne disposant pas encore de professeur spécialisé. Dans ce cas, un professeur ou un groupe de professeurs pourront être chargés par le Chef d'établissement de l'éducation socio-culturelle.

Les responsables s'inspireront alors de ces instruc tions pour mettre en application en fonction de leur temps et de leurs compétences un programme cohérent et de qualité:

Les vacations nécessaires seront sollicitées en conséquence;

NOTA -

Les Chefs d'établissement disposant d'un professeur d'éducation socio-culturelle devront tenir compte du fait que celui-ci participe actuellement à des stages de formation, et qu'il à à effectuer, entre ces stages, des travaux personnels qui ne lui permettent pas de travailler à plein temps avec les élèves pendant ces périodes.

LE DIRECTEUR GENERAL de l'ENSEIGNEMENT et des AFFAIRES PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Pour ampliation,

LE CHEF de SERVICE de l'ENSEIGNEMENT : signé :

J.M. SOUPAULT.

P. MAURON